

Madame, Monsieur,

Les cycles d'apprentissage et l'apprentissage axé sur l'acquisition de compétences induisent une nouvelle approche de l'évaluation, qui, à différents moments de la scolarité de l'enfant, a des finalités différentes.

L'évaluation formative constitue une aide à l'apprentissage : elle permet au personnel enseignant et éducatif de soutenir l'élève dans l'acquisition des connaissances et dans le développement de ses compétences, de situer ses difficultés pour l'aider et de lui donner les moyens pour progresser dans ses apprentissages selon son rythme et ses besoins. Elle est régulatrice dans le sens qu'elle permet d'ajuster les apprentissages et les actions pédagogiques, autorégulatrice pour l'élève par le fait qu'elle lui fait prendre conscience de ses forces, de ses progrès, mais aussi des obstacles à surmonter et des étapes suivantes à envisager pour progresser sur son chemin.

A la fonction formative de l'évaluation s'ajoute la fonction certificative qui est une démarche visant à porter un jugement sur le degré d'acquisition des compétences à la fin d'un cycle en mettant en rapport les compétences développées avec les compétences visées par les socles.

La distinction entre évaluation en cours de cycle et à la fin du cycle d'apprentissage a mené à l'élaboration de deux outils: les bilans intermédiaires du développement des compétences et le bilan de fin de cycle. A partir de l'année scolaire 2009-2010, les bilans intermédiaires seront introduits dans les classes des cycles 1 et 2 et les bilans de fin de cycle dans les classes des quatre cycles de l'école fondamentale.

1. Les bilans intermédiaires

Fonction

Les bilans intermédiaires, utilisés lors des entretiens individuels trimestriels avec les parents, ont été conçus dans le but d'aider à décrire les cheminements individuels des élèves, leurs progrès et apprentissages, sans perdre de vue les objectifs de fin de cycle, à savoir les connaissances et compétences à développer.

Il importe d'intégrer les observations et réflexions des différents acteurs impliqués, c'est-à-dire les parents et le personnel enseignant et éducatif en charge de la classe, ainsi que les membres de l'équipe pédagogique. La perspective de l'enfant est présente dans le matériel de documentation utilisé pour illustrer les processus de développement et d'apprentissage lors des entretiens.

Ce côte-à-côte des vues renforce le partenariat entre parents et membres de l'équipe pédagogique : il se retrouve dans les bilans intermédiaires sous forme de rétrospectives des différents acteurs.

Or, un vrai partenariat ne peut pas se limiter à un côte-à-côte, mais doit prendre la forme d'un véritable échange d'observations et de réflexions, d'une communication basée sur des messages précis et compréhensibles permettant de différencier, de compléter, voire de relativiser ses propres observations et même d'augmenter leur fiabilité en cas de concordance.

Le bilan intermédiaire donne une dimension supplémentaire à cette idée d'échanges en ajoutant à la communication et la transmission d'informations la possibilité de formuler ensemble des perspectives communes. L'échange va donc au-delà du regard en arrière en permettant de porter un regard en avant. En prenant une part active non seulement lors de l'entretien, mais au-delà de celui-ci, le rôle des parents n'est pas limité à celui de consommateur d'informations ; leurs apports sont valorisés et la complémentarité des rôles de tous les partenaires dans l'éducation de l'enfant est accentuée.

B. Conception

Pour que les bilans intermédiaires puissent satisfaire à leurs multiples fonctions et rester utilisables dans la pratique, ils doivent être suffisamment ouverts afin de permettre au personnel enseignant et éducatif de les adapter le mieux possible à chaque enfant et à chaque situation de classe.

Une description des progrès et apprentissages ne peut se faire sans recours aux domaines de développement et d'apprentissage qui forment en quelque sorte la toile de fond de toute activité et de toute situation de jeu et d'apprentissage. On peut donc distinguer deux grands volets dans les bilans intermédiaires au cycle 1 : d'une part les domaines de développement et d'apprentissage ainsi que les socles de compétences et d'autre part un vade-mecum qui permet de structurer les entretiens individuels et de garder une trace écrite des échanges et des décisions prises.

Les domaines de développement et d'apprentissage / les socles de compétences

Dans la partie réservée à l'éducation précoce, les domaines d'apprentissage sont énumérés à titre indicatif afin d'y pouvoir ancrer les progressions observées, décrites dans le vade-mecum et documentées à l'aide de productions authentiques de l'enfant. Dans le souci de donner à tous les enfants le temps dont ils ont besoin pour s'intégrer dans le groupe et de commencer à développer les compétences en douceur, les objectifs de fin de cycle ne sont introduits qu'à partir de l'année suivant celle du précoce. Il importe en outre de ne pas défavoriser les enfants qui n'ont pas fréquenté une classe précoce.

A partir de la deuxième année de cycle ou, si l'enfant a fréquenté le précoce, à partir de la troisième année, le vade-mecum se présente sous une forme un peu différente : aux différentes rubriques existantes sont ajoutés les domaines de développement et d'apprentissage. Ceci permet au personnel enseignant et éducatif d'explicitier le lien avec les domaines de développement en situant les acquis de chaque enfant dans les différents domaines par rapport aux objectifs de fin de cycle. Les progrès et les apprentissages sont aussi bien pris en compte que les étapes à franchir et les difficultés à surmonter. En tout cas, il s'agit de prendre des décisions et de formuler des perspectives qui permettent à l'enfant de progresser le plus loin possible.

Le recours à ces rapports écrits succincts aide le personnel d'école concerné à prendre des décisions fondées et justifiables en relation avec la progression de l'élève au cours et à la fin du cycle. Les descriptions et explications sont illustrées et appuyées par des documents divers, avant tout des productions authentiques de l'enfant (dessins, bricolages, enregistrements etc.).

Les différentes rubriques du vade-mecum

Thèmes à aborder	<ul style="list-style-type: none"> - « L'ordre du jour » : aperçu sur les différents aspects importants à aborder lors de l'entretien avec les parents.
Matériel / pièces à l'appui	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel servant à documenter et illustrer les processus d'apprentissage de l'élève: Portfolio, fiches d'observation (LBK1¹), "Bildungs- und Lerngeschichten" etc.; - Matériel didactique divers permettant d'illustrer et d'appuyer les explications (p.ex. jeux et livres préférés, objets à grande valeur personnelle etc.).
Rétrospective de l'équipe pédagogique:	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan couvrant la phase entre deux entretiens respectivement la phase entre le début de l'année scolaire et le premier entretien; - Description du niveau de développement actuel dans les différents domaines avec des pièces à l'appui; - Description des processus de développement et d'apprentissage (avec accent sur les progrès réalisés sans perdre de vue les étapes à franchir) ; - Mise en relation des progrès réalisés avec les objectifs de fin de cycle à atteindre ; - Description et explications : <ul style="list-style-type: none"> • sur base des notations des fiches d'observation; • sur base des documents divers contenus dans le portfolio (enregistrements, dessins, photographies, textes écrits etc.); • après concertation entre les membres de l'équipe pédagogique etc.
Rétrospective des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Description de la situation actuelle à domicile; - Description des progrès / changements par rapport au dernier entretien respectivement par rapport au début de l'année; - Echange sur les changements constatés/ l'absence de changements / mise en rapport avec les progrès scolaires; - Informations importantes pouvant expliquer des progrès ainsi que des ralentissements temporaires: événements familiaux (naissance, divorce, chômage etc.), personnes de référence changeantes etc.
Perspectives communes:	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre le personnel enseignant et éducatif et les parents en tant que partenaires au niveau scolaire ; - Planification commune : <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs ; • Etapes suivantes ; • Mesures à envisager (par les parents, par le personnel enseignant et éducatif : prise de contact avec la CIS, etc.); • Possibilités de collaboration (échange sur les progrès, documentation de progrès constatés à domicile dans le portfolio, etc.) • Important : vérification et, le cas échéant, adaptation des objectifs définis, des étapes et mesures envisagées ;

¹ LBK1 « Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle » ; un outil d'observation mis à la disposition du personnel enseignant et éducatif par le Ministère de l'Education nationale.

C. Modalités d'utilisation

- La rubrique « rétrospective de l'équipe pédagogique » est remplie après concertation des membres de l'équipe pédagogique et avant l'entretien avec les parents.
- La rubrique « rétrospective des parents » est remplie lors de l'échange ensemble avec les parents.
- Les perspectives communes sont définies à la fin de l'échange par tous les partenaires.
- Chaque bilan intermédiaire est validé par la signature des parents dans la case prévue à cet effet.
- Les bilans intermédiaires sont gardés à l'école mais peuvent être consultés à la maison par les parents.
- Au cas où un élève bénéficie d'une année supplémentaire aux deux années prévues pour atteindre le socle de compétences du cycle, des bilans intermédiaires supplémentaires peuvent être ajoutés.
- Les bilans intermédiaires sont regroupés dans un classeur : cette forme de présentation facilite la manipulation des différentes fiches lors des entretiens. Ainsi, il est p.ex. possible de placer la fiche avec les objectifs de fin de cycle à côté du vade-mecum.

2. Le bilan de fin de cycle

A. Fonction

Le bilan de fin de cycle est établi par l'équipe pédagogique. Les membres de l'équipe pédagogique certifient à l'élève et ses parents qu'il a développé les compétences qui lui permettent de continuer son parcours scolaire au cycle suivant. La décision est consignée sur le bilan de fin de cycle.

Il s'agit de souligner ici que seul le socle défini dans le domaine du langage, de la langue luxembourgeoise et de l'éveil aux langues ainsi que dans le domaine du raisonnement logique et mathématique est à prendre en considération pour la décision de promotion. Les niveaux de compétences décrits dans les domaines restants n'entrent pas en jeu pour la prise de décision.

B. Modalités d'utilisation

Afin de pouvoir porter un jugement fondé sur le niveau de développement des compétences dans les différents domaines d'apprentissage et de dresser un profil différencié des compétences, l'équipe pédagogique recourt à des informations et données diverses, recueillies dans différents contextes et à différents moments au cours du cycle. Le bilan intermédiaire y est une source précieuse d'informations. Il s'agit de souligner ici que le développement des compétences ne s'arrête pas une fois le socle atteint : chaque enfant devra avoir la possibilité de progresser aussi loin que possible. Des descripteurs relatifs à un niveau de développement plus élevé se trouvent dans la partie programmes du plan d'études.

Lorsqu'un élève a atteint le socle mais n'a pas pu consolider ses compétences dans un domaine, une description détaillée du profil de ses compétences est ajoutée au bilan de fin de cycle afin de donner

aux membres de l'équipe pédagogique du cycle suivant les informations qui leur seront utiles pour offrir à l'élève les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires à ses besoins.

Le bilan est présenté aux parents lors de la dernière entrevue, ensemble avec le dernier bilan intermédiaire, ce qui permet au personnel enseignant et éducatif de faire la transition entre la description du processus de développement et du niveau atteint et la certification de ce niveau.

3. Le dossier d'évaluation ²

Chaque élève reçoit un dossier d'évaluation dès qu'il est soumis à l'obligation scolaire. Le dossier d'évaluation est un document officiel dans lequel sont regroupés notamment les bilans intermédiaires du développement des compétences et les bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation peut en outre comporter des travaux qui illustrent d'une manière exemplaire la progression de l'élève dans différents domaines de développement et d'apprentissage.

À la fin d'un cycle, les parents et le titulaire de classe s'entendent sur les éléments du dossier qui doivent utilement accompagner l'élève au cycle suivant, à l'exception des bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation qui à la fin de l'enseignement fondamental est remis au directeur du lycée auquel l'élève est inscrit, comporte uniquement les bilans de fin de cycle afin de documenter la progression de l'élève au sein de l'enseignement fondamental.

² Article 13 de l'avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.